

# La Turquie renforce sa gestion des risques douaniers avec l'aide de l'UE

LA TURQUIE S'EFFORCE depuis quelque temps déjà de renforcer le système de gestion et d'analyse des risques mis en place en 2008 afin de rendre ses opérations de contrôle douanier plus efficaces aux ports maritimes, aux aéroports, aux frontières terrestres et à l'intérieur du territoire.

Dernièrement, le Ministère des affaires douanières et du commerce, entité créée en 2011 en fusionnant le Sous-secrétariat de la Douane et le Ministère du Commerce, a mené un projet de jumelage avec les Administrations douanières allemande et britannique dans le but de renforcer les capacités d'évaluation et d'analyse du renseignement et des risques de l'Administration douanière turque.

Intitulé « Modernisation de l'Administration douanière turque VI – Gestion des risques », le projet s'est déroulé sur une période d'un an, du 1<sup>er</sup> février 2012 au 22 février 2013 pour être précis. Il visait à renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes afin d'endiguer le commerce illicite de produits commerciaux mais aussi de stupéfiants et d'explosifs, dans le but de protéger de façon adéquate les futures frontières extérieures potentielles de l'Union européenne (UE) et de garantir que la Douane turque soit à même de remplir les tâches et les obligations exigées à toute administration douanière de l'UE.

Le système automatisé de gestion des risques classe les transactions par catégorie de risque – haut, moyen et faible – tenant compte de l'historique des opérateurs en matière de conformité, par exemple leur statut d'Opérateur économique agréé (OEA). Il permet de procéder à des contrôles axés sur les risques, de cibler avant tout les envois à haut risque sur la base de messages préalables à l'arrivée et de se concentrer sur

les opérateurs non-conformes. Ainsi, la douane peut contribuer à faire de la Turquie un des acteurs majeurs de l'économie mondiale.

Gestion et analyse des risques sont gérées au niveau central par le Département d'analyse des risques de la Direction générale de la gestion et du contrôle du risque au sein du Ministère des affaires douanières et du commerce. Une analyse régionale est menée par les unités d'analyse des risques établies dans 16 directions régionales depuis 2012. Enfin le personnel responsable au sein des bureaux de douane entreprend également une analyse locale en fonction de problématiques et facteurs locaux.

Dans le cadre du projet, l'ensemble du personnel chargé de l'analyse des risques a été formé, les cours portant notamment sur les déclarations, les déclarations sommaires, les opérateurs de courrier exprès, le Nouveau Système de Transit Informatisé de l'UE, les régimes simplifiés et le « data mining ».

Douze ateliers et trente-huit séminaires, réunissant 727 douaniers tant du siège que des bureaux locaux, ont été organisés en Turquie. De plus, trente-cinq douaniers ont pris part à des visites d'étude et à des stages au Royaume-Uni et en Allemagne. Enfin, seize fonctionnaires ont suivi une formation des formateurs pour apprendre de nouvelles méthodes didactiques relatives aux techniques douanières.

Une « Stratégie opérationnelle » et une « Directive de l'analyse des risques » ont également été adoptées. La Directive sur l'analyse des risques s'attarde sur la procédure à suivre pour assurer le travail d'analyse du risque, notamment la façon de consulter les données pertinentes pour ensuite analyser

et cibler les envois suspects. Elle inclut également des exemples d'analyse et de saisie. La Douane turque ne s'est pas contentée de revoir son système de gestion des risques et de le mettre à jour. Elle a profité de la tenue du projet pour déployer une nouvelle structure organisationnelle régionale.

Cinq des activités entreprises durant le projet visaient à introduire en Turquie des procédures simplifiées qui sont appliquées en Allemagne et au Royaume-Uni. Alors que les activités du projet se poursuivaient, un nouveau code douanier entré en vigueur le 10 janvier 2012, intégrant les concepts d'opérateur agréé, de dédouanement local, d'expéditeur et de destinataire agréés.

Cette réglementation vise à introduire en Turquie des régimes simplifiés qui soient compatibles avec l'Union européenne. Le nouveau code a été présenté officiellement aux opérateurs en janvier 2013 à Istanbul, avec la participation de 500 représentants d'entreprises, de diverses parties prenantes et d'associations commerciales ainsi qu'en présence du Ministère des affaires douanières et du commerce. Ce dernier a par ailleurs organisé des séminaires dans les villes dont le volume d'échanges commerciaux avec l'extérieur est important afin d'informer les opérateurs de la mise en place du nouveau programme d'OEA.

La Turquie continuera à améliorer ses travaux d'analyse des risques dans le cadre de la récente réorganisation de son administration afin de devenir un pays où les transactions commerciales puissent être menées dans la plus grande sécurité, avec rapidité et facilité.

## En savoir +

[A.Toksoz@gtb.gov.tr](mailto:A.Toksoz@gtb.gov.tr)

[M.Duran@gtb.gov.tr](mailto:M.Duran@gtb.gov.tr)